**Retraites: les cinq injustices de la réforme**

### *1- Elle taxe beaucoup le travail, très peu le capital et les entreprises*

Le gouvernement a insisté sur un argument facile à comprendre: il y a de moins en moins d'actifs et de plus en plus de retraité.

L'**âge légal** a donc été repoussé de 60 à 62 ans, à raison de quatre mois par an.

En même temps, l'**âge du taux plein** recule lui aussi de deux ans. Jusqu'ici, il était de 65 ans. Il passera à 67 ans.

Ces mesures d'âge représentent 20 milliards d'euros par an en 2020, soit l'essentiel du financement. De nouvelles taxes sont annoncées sur le capital et les entreprise ne rapporteront que 5 milliards d'euros par an. Dans son [rapport](http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r2768.asp) de la commission des finances de l'Assemblée nationale publié en juillet, le député UMP, Laurent Hénart, estime que la réforme *«pénalise le travail»* et *«souhaite que les mesures de recettes fiscales et sociales qui seront décidées à l'automne tendent vers un meilleur équilibre entre prélèvements sur les revenus du travail et prélèvements sur les revenus du capital»*.

### *2- Elle occulte les inégalités d'espérances de vie*

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. *«La retraite n'a de sens que dans une situation de bonne santé. En se concentrant sur l'espérance de vie, on occulte la réalité des inégalités»*, explique Philippe Askenazy, chercheur au CNRS.

L'espérance de vie d'un ouvrier est de [sept ans inférieure à celle d'un cadre](http://www.inegalites.fr/spip.php?article377), selon l'Insee. D'après l'Institut national des études démographiques (Ined), les ouvriers sont d'ailleurs soumis à une *«double peine»* , liée à leur travail et à leurs conditions de vie: «*Au sein d'une vie plus courte, ils passent aussi plus de temps que la moyenne en situation d'incapacité. Les professions manuelles en général sont particulièrement touchées par les limitations fonctionnelles physiques ou sensorielles, qui concernent plus de 60 % des années à vivre après 60 ans.»*

Reculer l'âge légal à 62 ans pour tous se révèle de ce fait injuste, car les cadres profitent de leur retraite en moyenne plus longtemps, et dans de meilleures conditions.

### *3- Elle pénalise les femmes et les plus modestes*

Le recul du taux plein de 65 à 67 ans, lui, va pénaliser tous ceux qui ont eu des carrières hachées, des parcours professionnels difficiles, et attendaient l'âge du taux plein pour ne pas subir de décote.

Beaucoup de femmes, à cause des interruptions de carrières pour élever les enfants, ou parce qu'elles sont statistiquement davantage concernées par le temps partiel, le chômage ou des carrières “descendantes” avec réduction de salaire...

### *4- Elle risque d'aggraver les conditions de travail*

Les Français peuvent-ils travailler après 60 ans? En France, les conditions de travail sont très dures. *«La France n'a fait aucun progrès sur la soutenabilité du travail, elle n'a pas aménagé les postes pour les seniors»*, juge Anne-Marie Guillemard*,* qui a étudié la façon dont les pays européens prenaient en charge le vieillissement des actifs. La France est très mal placée. *«Les 35 heures ont intensifié le travail, et la priorité a été donnée à la réduction des coûts.»*

L'économiste [Catherine Pollak](http://matisse.univ-paris1.fr/pollak/) a [décortiqué plusieurs enquêtes européennes](http://www.cee-recherche.fr/fr/doctrav/120-sante_penibilite_vie_active_comparaison_europeenne.pdf) sur les conditions de travail. Verdict: *«La France a des performances proches des pays du Sud, loin des pays d'Europe du Nord qui sont en tête*, explique la chercheuse. *Les salariés français n'ont pas forcément plus de contraintes physiques, mais ils indiquent être moins récompensés.»*

### *5- Elle fait un tri arbitraire entre les pénibilités*

Le gouvernement se targue d'avoir pris en compte la pénibilité. Chaque année, les salariés qui feront reconnaître devant un médecin de la sécurité sociale un taux d'incapacité de 20% pourront partir à 60 ans. 10.000 personnes par an pourraient être concernées. En pratique, le seuil est très restreint. *«A 55 ans, un salarié sur deux a des problèmes d'épaule invalidante,* explique Annie Touranchet, médecin-inspecteur à la direction régionale du travail des Pays de la Loire*. Mais si vous n'arrivez pas à lever votre épaule au-delà de 90°, votre taux d'invalidité ne sera que de 5%»...* Et seules les maladies professionnelles reconnues, ou bien les accidents du travail, ouvriront droit à reconnaissance.

La spécialiste de la pénibilité poursuit: *«Il aurait mieux valu prendre en compte des facteurs de risque. Le travail de nuit, les postes handicapants...»* On sait par exemple que le travail de nuit prolongé après 40 ans est systématiquement néfaste pour la santé. Ou que plusieurs millions de salariés sont exposés quotidiennement [à des produits cancérigènes](http://www.mediapart.fr/journal/economie/230410/philippe-askenazy-30-50-des-actifs-exposes-des-risques-professionnels) ou toxiques *«Le gouvernement exclut du dispositif un maximum de victimes du travail»*,... Comme aussi les personnes victimes de harcèlement moral ou de souffrance au travail, dont les dossiers de reconnaissance en maladies professionnelles sont souvent rejetés. Pourtant, *«dans les pays de l'OCDE, les problèmes de santé mentale sont ceux qui progressent le plus»*, affirme Monika Queisser, expert retraites à l'OCDE...